

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le vingt-deux décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gaudens, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, à 18H 30.

M. Benoît CAMPO-CASTILLO est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel.

PRESENTS :

Maire-Président : Jean-Yves DUCLOS

Adjoint : Magali GASTO-OUSTRIC, Jean-Luc SOUYRI, Eric HEUILLET, Alain PINET, Josette CAZES, Joël GUILLERMIN, Evelyne RIERA

Conseillers municipaux : Robert LACROIX, Yvon NASSIET, Annie NAVARRE, Jean SUBRA, Jean-Luc PITIOT, Manuel ISASI, Arminda ANTUNES, Annette DEGOUL, Béatrice MALET, Céline RICOUL, Stéphanie DE ROSSO, Benoît CAMPO-CASTILLO, Michel PEREZ, Yves LOUIS, Noëlle TOULOUSE

ABSENTS :

Adjoint : Isabelle RAULET, Dominique PONS

Conseillers municipaux : Michel JAMAIN, Corinne BRUNET, Jean-Michel BAUX, Nathalie MORENO, Nicolas ABADIE, Jean-Raymond LEPINAY, Marie-Pierre BACARISSE, Catherine MOUNIELOU

Ont donné procuration :

Isabelle RAULET	à	Jean SUBRA
Dominique PONS	à	Jean-Yves DUCLOS
Michel JAMAIN	à	Joël GUILLERMIN
Corinne BRUNET	à	Stéphanie DE ROSSO
Jean-Michel BAUX	à	Magali GASTO-OUSTRIC
Nathalie MORENO	à	Céline RICOUL
Nicolas ABADIE	à	Benoît CAMPO-CASTILLO
Jean-Raymond LEPINAY	à	Michel PEREZ
Marie-Pierre BACARISSE	à	Noëlle TOULOUSE
Catherine MOUNIELOU	à	Yves LOUIS

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

CREATION DE POSTES SUITE A DES AVANCEMENTS DE GRADES

Madame GASTO-OUSTRIC présente le rapport suivant :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Afin de permettre l'avancement de grade d'agents de la collectivité dans la mesure des moyens budgétaires,

Il vous est proposé :

DE DECIDER la création des postes suivants :

- Un poste d'ATSEM principale de 2^{ème} classe à temps complet.
- Un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet.
- Un poste de brigadier de police municipale à temps complet.
- Un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Deux postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet.

DE DIRE que le tableau des emplois est modifié en conséquence.

ADOPTE

DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEMENTAIRE DANS LA NOUVELLE INTERCOMMUNALITE

M. le Maire présente le rapport suivant :

Par arrêté du 16 décembre 2016, Monsieur le Préfet a entériné la fusion de cinq intercommunalités :

Le Saint-Gaudinois (SAINT-GAUDENS), le Boulonnais (BOULOGNE SUR GESSE), les Terres d'Aurignac (AURIGNAC), Nébouzan-Rivière-Verdun (MONTREJEAU) et les Portes du Comminges (L'ISLE EN DODON).

Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2016, la commune de SAINT-GAUDENS disposera désormais de vingt-quatre sièges (au lieu de vingt-trois) au sein de ce nouveau Conseil Communautaire.

Les conseillers communautaires en fonction dans la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois conservent leur mandat.

Le conseil municipal est donc amené à désigner un délégué communautaire supplémentaire.

Cette désignation doit intervenir dans les conditions prévues par l'article L 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au terme de cet article, le conseiller communautaire supplémentaire est élu par le conseil municipal parmi ses membres.

Est candidat :

- Monsieur Manuel ISASI

Le vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

- Bulletins blancs : 6

- Monsieur Manuel ISASI : 27 bulletins

Monsieur Manuel ISASI est élu conseiller communautaire

ADOPTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00